



MARCHÉ DU TRAVAIL LIBÉRAL – Une partie du succès économique de la Suisse lui est dû. Le travail temporaire y joue un rôle d'intégration important et fait entrer sur le marché du travail des personnes de tous âges et de toutes origines. Mais ses conditions-cadres du droit doivent être modernisées – sous la houlette de la flexibilité.

Fonction de passerelle cruciale



Emploi à temps plein ou à temps partiel? Seule compte la flexibilité pour les services de personnel dont le rôle important d'intégrateur est souligné ici.

Photo: 123RF

Dieter Kläy, usam

Pour l'économie suisse, la flexibilité de son marché du travail est essentielle. Les PME y offrent deux tiers des emplois et forment plus de 70 % des apprentis. Le taux d'emploi est élevé. Après la pandémie, le chômage a atteint un niveau record d'environ 2 %. Le marché des places d'apprentissage s'est également rapidement rétabli en rejoignant son niveau pré-pandémique. La formation professionnelle initiale et continue constitue l'un des piliers de cette réussite. Les travailleurs profitent de ce marché du travail flexible.

Grand besoin de réformes

L'esprit de la loi sur le travail date des années cinquante et soixante. Mais au cours des cinquante dernières années, le monde du travail

s'est profondément transformé.

Aujourd'hui, trois quarts de la population active travaillent dans le secteur tertiaire. 85 % des Suisses sont des utilisateurs mobiles d'Internet. La tendance à la flexibilisation du travail est de plus en plus forte. Les réglementations du droit du travail actuellement en vigueur perdent de plus en plus de leur actualité. De manière générale, l'Union suisse des arts et métiers (usam) poursuit deux objectifs :

- Il n'est pas nécessaire de réglementer davantage le marché du travail, ni de prendre des mesures d'accompagnement. La situation actuelle est suffisante. Pas de restrictions supplémentaires.
- La loi sur le travail doit être adaptée aux réalités actuelles du monde du travail. Le marché du travail doit surtout être davantage

flexibilisé, car la numérisation modifie la vie des PME.

Travailler autrement

La réforme concerne les horaires de travail, la saisie du temps de travail et les temps de repos. Les horaires de travail fixes sont de moins en moins adaptés à notre époque. Le monde du travail moderne (services, vente) n'est plus soudé au poste de travail. La devise n'est pas de travailler «plus» en général, mais «au-

trement». Cela tient aussi compte de l'image moderne de la famille.

Les fiduciaires en sont un exemple pratique. Si les collaborateurs de cette branche ont régulièrement beaucoup de travail au printemps avec les bilans annuels et les déclarations d'impôts, ils doivent pouvoir travailler plus et plus longtemps. En raison du système, la charge de tra-



vail est moins importante pendant les mois d'été. D'autres secteurs connaissent également des pics de travail et des mois plus calmes.

La limitation actuelle de la durée hebdomadaire du travail à 45 heures en principe, le repos quotidien minimum de 11 heures et les restrictions du travail dominical sont peu adaptés à la pratique de ces branches. D'une manière générale, un modèle d'annualisation du temps de travail serait plus conforme aux objectifs.

Travail temporaire et intégration

La branche du travail temporaire intègre des personnes de tous âges et de toutes origines au marché du travail. Près de 900 agences de travail temporaire suisses placent chaque année environ 100 000 postes fixes et intègrent plus de 300 000 personnes. Pour un demandeur d'emploi, cette offre constitue une fonction de passerelle. Un an après la fin de la mission, plus de 90 % des personnes de plus de 50 ans restent intégrées au marché du travail. La location de services permet aussi d'exploiter encore mieux le potentiel des travailleurs plus âgés.

Fleximax

D'ici 2030 environ, le nombre de travailleurs quittant le marché du travail sera supérieur à celui des nouveaux arrivants. Les baby-boomers partiront à la retraite. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée va augmenter. Dans leur propre intérêt, les employeurs investissent dans la formation de leurs collaborateurs. Les conditions-cadres du droit du travail doivent pouvoir être aménagées de manière plus flexible. Les travailleurs en profiteront tout particulièrement.